

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-sixième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 11 – 15 janvier 2016

Questions stratégiques

LA CITES ET LES MOYENS D'EXISTENCE

Le présent document a été préparé par le groupe de travail sur La CITES et les moyens d'existence en rapport avec le point 18 de l'ordre du jour et soumis à la demande du Comité permanent, à sa cinquième séance.

Projets de décisions sur la CITES et les moyens d'existence à soumettre à la CoP17

À l'adresse des Parties

17.XX Les Parties sont invitées à :

- a) promouvoir l'utilisation des *outils*, des *lignes directrices* et du *manuel sur la CITES et les moyens d'existence* pour mener des évaluations rapides de l'impact de la mise en œuvre des décisions d'inscription d'espèces aux annexes de la CITES sur les moyens d'existence des communautés rurales, ainsi que la mise en œuvre d'activités visant à atténuer tout impact négatif ;
- b) intégrer les questions liées à la CITES et aux moyens d'existence dans leurs plans socio-économiques et de développement nationaux.

17.XX Les pays en développement Parties à la CITES sont encouragés à communiquer avec leurs ministères nationaux des finances, du développement, ou d'autres ministères concernés, pour demander un soutien financier au travail décrit dans la décision 17.XX ci-dessus.

17.XX Les pays développés Parties à la CITES, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les donateurs/investisseurs publics et privés sont encouragés à fournir des ressources financières et en nature à l'appui du travail décrit dans la décision 17.XX ci-dessus.

À l'adresse du Secrétariat

17.XX Le Secrétariat recherche des fonds externes auprès des Parties intéressées, et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales afin de soutenir le travail décrit dans la décision 17.XX ci-dessus.

17.XX Sous réserve de ressources disponibles, le Secrétariat :

- a) facilite l'organisation d'ateliers et d'évènements parallèles visant à présenter les expériences réussies relatives aux moyens d'existence et à échanger les enseignements qui en ont été tirés, en collaboration avec les Parties intéressées et les organisations internationales et régionales concernées ;

- b) continue à actualiser la section du site Web de la CITES sur ce sujet en publiant des expériences et des études de cas sur la CITES et les moyens d'existence, soumises par les Parties, les parties prenantes et les organisations intéressées ;
- c) coopère avec les agences des Nations Unies ainsi que les organisations internationales et régionales concernées pour faciliter les activités de renforcement des capacités qui soutiennent les Parties dans la mise en œuvre de la Convention en tant qu'élément important favorisant les moyens d'existence ; et
- d) fait rapport à la 69^e session du Comité permanent et à la 18^e session de la Conférence des Parties sur les travaux mentionnés ci-dessus et sur les progrès réalisés à l'égard de la mise en œuvre de la résolution Conf. 16.6.